

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 21 juin 2021 à 19 h en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
Mme Marie LeBlanc, conseillère M. Frédéric Lagacé, conseiller
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Est également présente Mme Pascale Rioux, directrice générale, trésorière adjointe et greffière adjointe. Aucune autre personne n'assiste à la séance.

14 158

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la présente réunion a été convoquée par monsieur le maire; **ATTENDU QU'**un avis spécial a été signifié le 17 juin dernier à tous les membres du Conseil et que, par conséquent, tous les membres du Conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

14 159

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA POURSUITE DU
CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL – AQUATECH (CONTRAT
VTP-2021-05)**

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a un contrat pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de la production de l'eau potable qui se termine le 30 juin 2021 avec l'entreprise Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles doit maintenir le contrat de service avec ce fournisseur afin de fournir de l'eau potable de qualité à l'ensemble de ses contribuables qui sont desservis par le réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE, dans un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics, la Ville désire se prévaloir des dispositions du « Règlement Numéro 825 concernant la gestion contractuelle » pour octroyer ce contrat de gré à gré;

ATTENDU QUE la durée de la présente entente sera de neuf (9) mois, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2022 ;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production de l'eau potable sont de 6016.62 \$ par mois;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour l'exploitation des ouvrages de traitements d'eau usées sont de 2225.32 \$ par mois ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde à l'entreprise Aquatech Société de gestion de l'eau inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour une période de 9 mois soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2022;

Que : le Conseil municipal autorise madame Pascale Rioux, directrice générale, à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

14 160

**AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE
TROIS-PISTOLES AFIN DE SOUTENIR L'ANIMATIONS ESTIVALES**

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles souhaite favoriser l'achat local

dans les commerces pistolois pendant la saison estivale;
ATTENDU QUE d'autres partenaires du milieu désirent collaborer à cet objectif de développement économique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles disponibilise un montant de 20 000 \$ pour soutenir le secteur commercial et touristique grâce à divers projets à réaliser sur le territoire en 2021;

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à la chambre de Trois-Pistoles de compléter une reddition de compte qui devra être fourni à monsieur Steve Rioux, trésorier.

ADOPTÉE

14 161

ACCEPTATION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE ET SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES ET AUTORISATION DE VERSER LES AJUSTEMENTS SALARIAUX AUX EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE la politique administrative et salariale des employés cadres de la Ville était échu depuis le 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'une entente est intervenu entre les parties pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2026;

ATTENDU QU'un rapport d'enquête salariale a été réalisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) donnant les orientations et les recommandations sur cette nouvelle politique et les conditions salariales;

ATTENDU QUE des sommes sont présentement dues aux salariés cadres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise madame Pascale Rioux, directrice générale à signer la politique administrative et salariale des employés cadres ;

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise monsieur Steve Rioux, trésorier, à verser les sommes qui sont dues aux salariés cadres.

ADOPTÉE

14 162

ACCEPTATION DES TRAVAUX DE DRAGAGE AU QUAI DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE le traversier CNB a dû cesser ses opérations le 11 juin dernier;

ATTENDU QUE des travaux de dragage d'urgence ont dû être effectués les 17 et 18 juin 2021 afin de permettre à l'entreprise de poursuivre ses opérations;

ATTENDU QUE le traversier CNB possède une autorisation valide de dragage auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et ce, jusqu'en 2023;

ATTENDU QUE lors de la demande d'autorisation de dragage datant de 2018, la Ville de Trois-Pistoles avait donné son accord à l'obtention du certificat d'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve les travaux de dragage qui ont été effectués selon tous les règlements en vigueur par l'entreprise Construction BCK.

#14 163

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 850 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance de ce Conseil tenue le 14 juin 2021;

ATTENDU QUE le greffier ou la personne qui préside la séance a mentionné notamment l'objet de ce règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le « Règlement n° 850 concernant la gestion contractuelle », tel que déposé. En particulier, ce règlement modifie le « Règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS (aucune)

14 164

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux, maire

Nancy Dubé, greffière